



ASH/22-922-24 du 21/03/2022

APPEL A CANDIDATURES DE FORMATEURS ACADEMIQUES POUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE

Références : Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance - Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au Cappei - Circulaire n° 2019-008 du 5 juin 2019 pour une École inclusive

Destinataires : Établissements publics du 2nd degré - IA-DASEN - Inspecteurs de l'Éducation nationale du 1er et du 2nd degrés et chargés de ASH, IA-IPR - Professeurs titulaires du Cappei enseignant en collèges et lycées d'enseignement public

Dossier suivi par : Mme MALLURET, conseillère technique de région académique ASH - M. ESPOSITO, chargé de mission formation - innovation, coordinateur du RAPR - Tel : 06 25 32 86 46

La loi du 28 juillet 2019 pour une École de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive. Elle crée un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

Construire l'École inclusive conduit toutes les équipes enseignantes à proposer collectivement des aménagements ou adaptations pédagogiques afin de répondre aux besoins éducatifs particuliers de tous les élèves.

Pour accompagner les professeurs et les professeures dans cette démarche, l'académie dispose d'un groupe de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers -GRAEP- qui assure des actions de formations au sein du plan académique de formation.

Afin d'élargir l'équipe du GRAEP, un appel à candidatures est lancé à l'attention des enseignants et des enseignantes formés aux pratiques de l'Éducation inclusive dans le cadre de la certification Cappei.

Les enseignants, les enseignantes titulaires du Cappei qui souhaitent s'engager dans cette démarche sont invités à retourner la fiche de candidature ci-jointe dûment complétée et recouverte des avis mentionnés, accompagnée d'un curriculum vitae, à Eric ESPOSITO, ce.miraep.formation@ac-aix-marseille.fr, coordinateur GRAEP, **dans les 3 semaines suivant la parution de ce bulletin académique.**

Le coordinateur pourra répondre à d'éventuels questionnements en amont du dépôt des candidatures.

Les enseignants, les enseignantes retenus bénéficieront d'une formation de formateurs et seront accompagnés dans ces nouvelles missions. Ils seront ensuite amenés à intervenir au sein d'actions de formation, rémunérées sous forme de vacations.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



NOM		Prénom	NOM de jeune fille
M Mme Mlle			
Date de naissance		Adresse mail académique	Téléphone
Formations suivies concernant les EBEP			
Certifications			
Fonction		Adresse professionnelle	Supérieurs hiérarchiques
<input type="checkbox"/> Psychologue			Chef d'établissement
<input type="checkbox"/> Professeur de collège, lycée			
<input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel			
Si enseignant, discipline			Inspecteur de discipline

Compétences : Quelles sont vos connaissances / compétences au regard de l'École inclusive et la scolarisation des EBEP ?

Expérience professionnelle : Êtes-vous engagé dans un travail d'équipe ou dans une activité en lien avec la scolarisation des EBEP au sein de votre établissement ?

Avez-vous assuré ou assurez-vous une/des mission(s) professionnelle(s) en dehors de votre temps d'enseignement (chargé de mission, formateur...) ?

Motivation : Donnez en quelques lignes les raisons qui motivent votre candidature.

Date :
Signature du candidat :

Avis du chef d'établissement :

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____

Avis de l'inspecteur de discipline / IEN ASH:

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____